

POUR GARANTIR LES 183 € POUR TOUS, UN DERNIER OBSTACLE DOIT ÊTRE LEVÉ : LA CLAUSE MIROIR

À l'issue de la négociation du 4 juin, FO demande en urgence au ministère de convoquer une nouvelle commission mixte paritaire (CMP).

Deux textes interdépendants ont été mis à la signature :

- L'extension du Ségur à tous les salariés (183 € pour tous) ;
- Un accord de méthode pour engager impérativement la négociation d'une CCUE

Ils contiennent une clause miroir, à savoir : pour que l'un des accords soit applicable, le second doit l'être aussi.

FO dénonce ce chantage inacceptable, contraire au principe de libre négociation auquel nous sommes attachés.

Seule la suppression de cette clause miroir permettrait aux organisations syndicales qui le souhaitent d'exercer librement leur droit à s'opposer à l'accord de méthode tout en garantissant à tous les salariés l'attribution des 183 € sans contrepartie à partir du 1^{er} janvier 2024.

Il est de la responsabilité du ministère et des employeurs de lever ce dernier obstacle et de répondre favorablement à cette demande légitime.

Paris, le 05 juin 2024